

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS



**GATINEAU
RACAN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA CC GÂTINE-RACAN



La Collectivité Gâtine-Racan assure depuis 2000, la collecte des déchets ménagers par le biais d'une prestation de service.

Avant le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes ne gérait les déchets que pour la partie ex-Gâtine Choisilles. L'ex-partie Pays de Racan était avant cette date, gérée par le SMIOM de Couesmes. Ce syndicat, qui portait également la compétence « collecte et traitement » des déchets ménagers sur certaines communes de la CC Touraine Ouest Val de Loire, a été dissout au 31 décembre 2019.



SOMMAIRE



Lexique

Présentation du territoire et du service

- Présentation du territoire
- Organisation du service
- Composition du territoire
- Compétences et moyens humains

Sensibilisation et prévention

Collecte des déchets

Les déchetteries

Points d'apports volontaires

Indicateurs financiers

L'avenir



LEXIQUE

CCGR

Communauté de Communes Gâtine Racan

CS

Collecte Sélective

Collecte en C0,5

Collecte une fois toutes les deux semaines

Collecte en C1

Collecte une fois par semaine

DMA

Déchets Ménagers Assimilés

DV

Déchets verts

ETP

Equivalent Temps Plein

ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM

Journaux, Revues, Magazines

Multi-Matériaux

Emballages Ménagers et Journaux Magazines en mélange



OMA

Ordures ménagères et assimilés (OMR + verre + collecte sélective)

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PAP

Porte A Porte

PdR

Point de Regroupement

PAV

Point d'Apport Volontaire

RS

Redevance Spéciale

RSHV

Recyclables Secs Hors Verre : bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

RSOM

Recyclables Secs Ordures Ménagères : verre, bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU SERVICE

• Présentation du territoire

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création.

Au 1er janvier 2017, les Communautés de Communes de Gâtine Choisilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Gâtine Racan.

La Communauté de Communes de Gâtine Racan se compose de 19 communes et se situe au nord de la métropole tourangelle.

La collectivité est classée par l'ADEME en typologie « rural dispersé ».

L'évolution de la population municipale INSEE montre une croissance importante sur tout le territoire (+ 5,2 %). La hausse de la population est très marquée sur l'ex. CCGC (+ 6,9 %), ce qui démontre le caractère très attractif de ce secteur, situé à proximité de Tours.

La répartition de la population sur le territoire n'est pas uniforme. Saint-Roch présente la plus forte densité de population du territoire avec 269 hab./km², loin devant les autres communes.

Le reste du territoire est beaucoup plus rural.

Une grande partie de l'ex. CCGC présente une densité de population supérieure à 50 hab./km², mais inférieure à la moyenne nationale (100 hab./km²).

Excepté pour la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, l'ensemble des communes de l'ex. CCPR ont une densité de population comprise entre 10 et 50 hab./km².

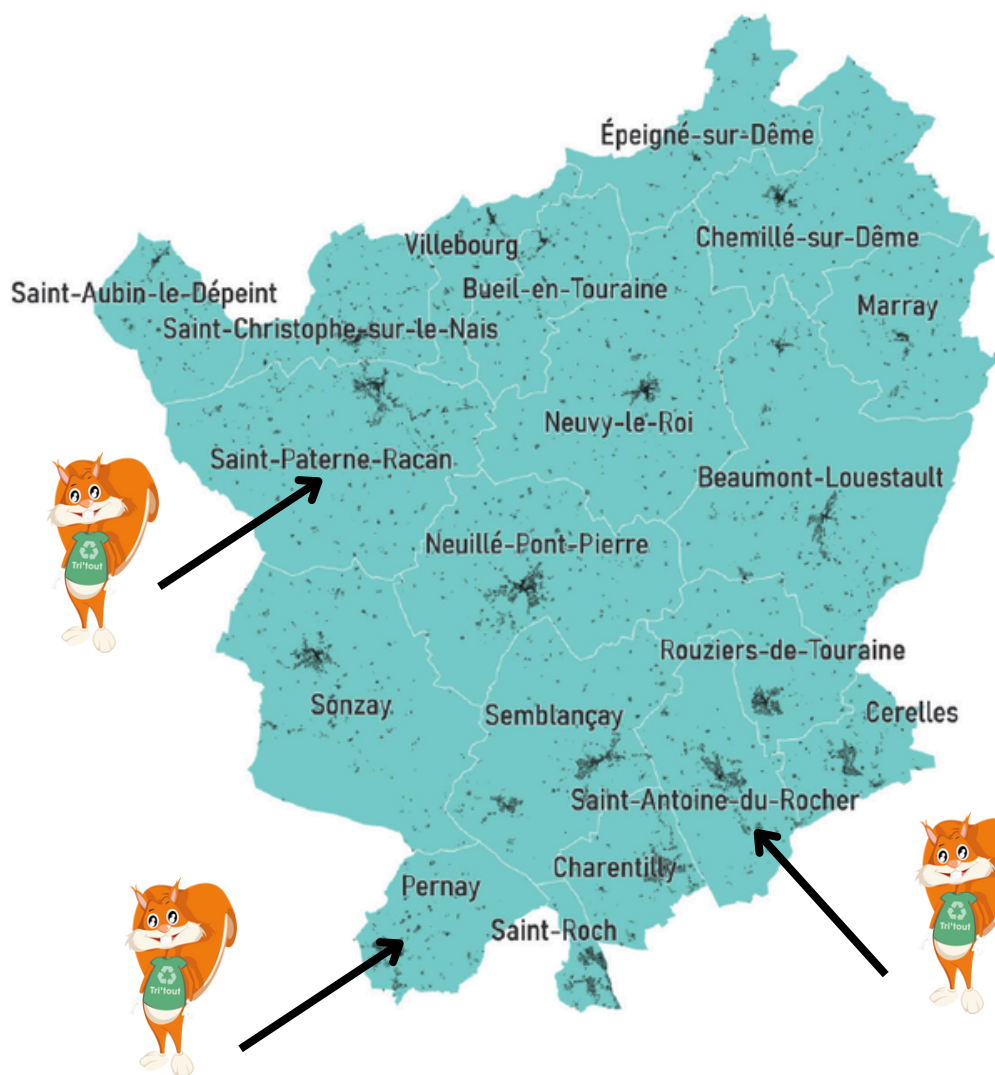


Superficie
507.03km²

19 communes

Population
22 519 hab

• Organisation du service



: déchetterie

Le tableau ci-dessous présente l'organisation générale dans son ensemble :

	OMr	VERRE	MULTIMATERIAUX	DECHETTERIES
COLLECTE	PAP - PdR - C1 - Bacs - Sacs rouges (pour les cas particuliers et la surproduction poncutelle) - Prestation	AV (colonnes aériennes et enterrées) - Prestation	PAP - PdR - C1 - Bacs - Sacs jaunes - Prestation	3 Centres Tri'Tout Gardiennage en Prestation
TRANSFERT TRAITEMENT	Enfouissement <i>Sonzay</i>	Transfert déchetterie <i>St Antoine du Rocher</i> Repreneur	Centre de Tri <i>SPL Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay</i>	Tout-venant : Enfouissement à <i>Sonzay</i> Déchets verts : Compostage à <i>Charentilly</i> Gravats : Valorisation matière à <i>Sonzay</i>

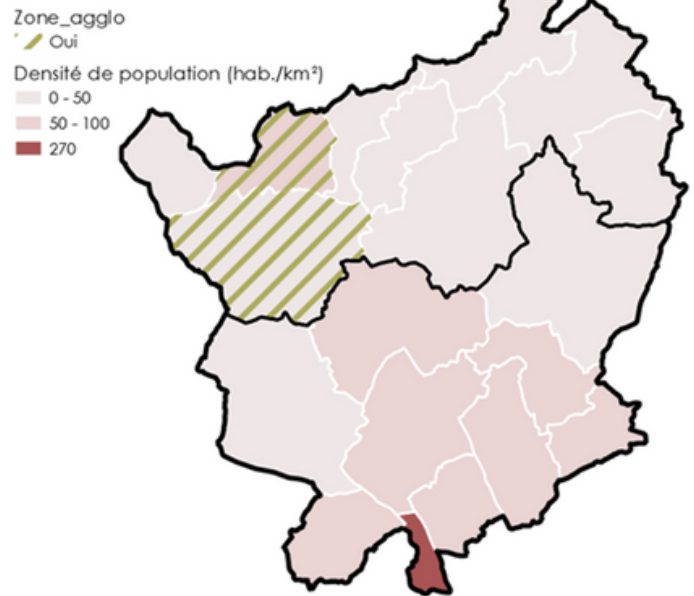
• Composition du territoire

Le territoire est très majoritairement composé de communes rurales (16 communes), avec quelques communes de typologie « mixte » (Cerelles, Charentilly et Saint-Roch). De fait, la CCGR présente au global une typologie « rural dispersé », caractérisée par un habitat peu dense ainsi qu'un habitat majoritairement en logements individuels.

Les résidences secondaires présentent une part peu élevée des logements avec 5 % : le nombre d'usagers collectés par le service de gestion des déchets est stable tout au long de l'année.

La part des appartements parmi les logements est faible (6 %), avec 13 communes en-dessous des 5 %. Avec respectivement 18 % et 14 % d'appartements, Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi concentrent 45 % des logements collectifs de la collectivité.

Répartition de la population



LES JOURS DE COLLECTE SONT :

	OM
Jour Habituel	Communes
Lundi	Cerelles, St Roch, St-Antoine-du-Rocher, Charentilly
Mardi	Neuillé-Pont-Pierre, Semblançay, Pernay
Mercredi	St-Aubin-le-Dépeint, St-Christophe-sur-le-Nais, Villebourg, Bueil-en-Touraine, St-Paterne-Racan
Jeudi	Epeigné-sur-Dême, Chemillé-sur-Dême, Neuvy-le-Roi, Rouziers-de-Touraine, Sonzay
Vendredi	Marray, Beaumont-Louestault

En fonction des répartitions de population et des contraintes techniques, les usagers du service sont collectés pour les Ordures Ménagères et le tri sélectif en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

	CS
Jour Habituel	Communes
Lundi	St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais, St-Paterne-Racan, Villebourg, Bueil-en-Touraine, Neuvy-le-Roi
Mardi	St-Antoine-du-Rocher, Rouziers-de-Touraine, Cerelles
Mercredi	Charentilly, St-Roch, Pernay
Jeudi	Epeigné-sur-Dême, Chemillé-sur-Dême, Marray, Beaumont-Louestault
Vendredi	Neuillé-Pont-Pierre, Semblançay, Sonzay

• Compétences et moyens humains

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création, elle se définit comme suit dans ses statuts :

Le Service déchets est intégré dans le Service Environnement:

Il est composé d'une adjointe technique, d'une assistante administrative, d'une technicienne environnement/agenda 21, d'un gardien de déchetterie et d'un responsable de service.

Déchets ménagers :

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

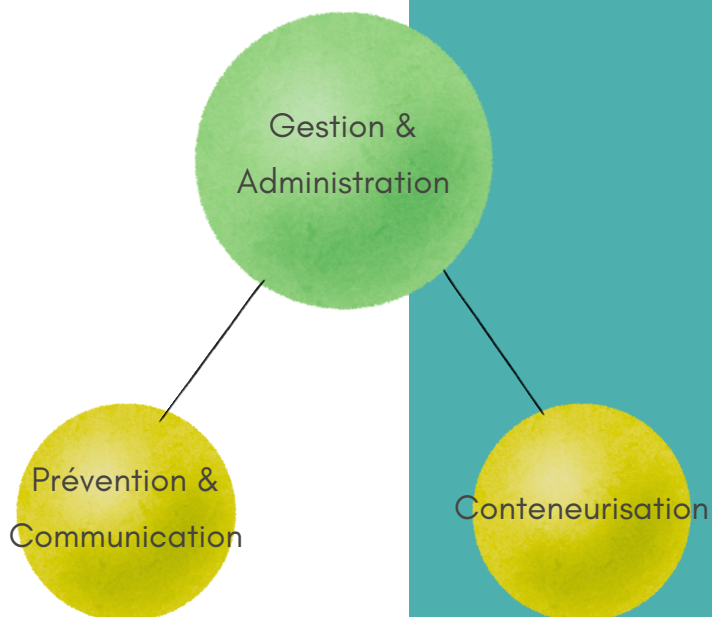
Enfouissement à Sonzay ;

Centre Tri'Tout et Centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;

Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source ;

Sensibilisation scolaire et tout public.

L'organigramme ci-dessous présente sa structure :



La liste ci-dessous reprend, par pôle, les moyens en Equivalent Temps Plein (ETP) affectés à la gestion des déchets par la CCGR :

Gestion et Administratif (2,4 ETP) :

- Responsable du service Environnement (0,5 ETP) ;
- Assistante technique (0,7 ETP) ;
- Assistante administrative (0,9 ETP) ;
- Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,1 ETP) ;
- + Service facturation/réclamation de la CCGR (0,2 ETP)

Conteneurisation (0,25 ETP) :

- Assistante technique (0,1 ETP) ;
- Agent des services techniques (0,15 ETP) ;

Prévention et Communication (0,55 ETP) :

- Assistante technique (0,2 ETP) ;
- Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,35) ;

Au total, ce sont 3,2 ETP qui sont directement mobilisés par la collectivité pour la gestion des déchets. A cela s'ajoute des contrats de prestation de service pour la collecte, les déchetteries et le traitement. De fait, l'une des principales missions du pôle Gestion et Administration est d'assurer le suivi et le renouvellement des marchés.



SENSIBILISATION & PRÉVENTION

Sensibilisations scolaires

Depuis maintenant 8 ans, la CCGR propose à l'ensemble des enfants de maternelle et de primaire, un programme d'animations regroupant différentes thématiques liées à l'environnement.

1600 enfants ont bénéficié d'une animation de sensibilisation dont 825 élèves sensibilisés aux déchets : prévention déchets (50%), recup'art (30%), recyclage du papier (10%) gaspillage alimentaire (5%), les DEEE (5%).

Cette année, un spectacle sur la réduction des déchets étaient proposés aux élèves de cycle 3 lors de la semaine européenne de réduction des déchets. 5 écoles y ont participé, soit 11 classes représentant 250 élèves sensibilisés par le biais d'un spectacle ludique à la réduction et tri des déchets.



Sensibilisations tout publics

La fête de l'environnement sur l'Espace Naturel des Rouchoux qui propose également plusieurs stands sur le sujet chaque année ainsi que des animations ludiques et culturelles, a attiré 859 personnes le 7 juillet 2024.

Afin d'accompagner la politique compostage, la Communauté de communes a financé des stands d'animations tout public sur la thématique du compostage lors d'évènements communaux réalisés par l'association zéro déchets Touraine.

Sensibilisation des agents et des élus :

- **Visite du centre de tri :**

La sensibilisation et la prévention des déchets se traduit également par la formation et la sensibilisation des agents de la communauté de communes. Dans le cadre de la SERD, une visite du centre de tri était proposée aux agents (le 19/11). Il a été présenté les bonnes pratiques du tri, le process du centre de tri et le devenir des matériaux triés.



- **Visite de la déchèterie le 12/09/2024 pour les élus :**
pour présenter les nouvelles filières mises en place.



- **Organisation d'une demi-journée pour les agents des services technique et les élus :**

Une matinée d'échanges et d'informations sur toutes les questions relatives à la gestion des déchets s'est déroulé le lundi 27 mai. A destination des maires, élus communaux, secrétaires de mairie et à l'ensemble des agents des services techniques, cette matinée fut l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur toutes les questions relatives à la gestion des déchets du territoire au travers d'ateliers participatifs et conviviaux.



Soutien à des initiatives citoyennes :

- **Prêt de matériels** : la communauté de communes met à disposition des associations, écoles, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), communes... du matériel pédagogique pour réaliser des actions de sensibilisation, par exemple pour des opérations de nettoyage de la nature (Pernay).
- **Subvention aux associations** : La CCGR met en place des subventions à destination des associations du territoire portant des actions de sensibilisation à l'environnement.
- **Le broyage de déchets verts** : Des prestations de broyage ont lieu régulièrement sur la plateforme de broyage de la déchèterie de St paterne. Le broyat est en priorité fourni aux mairies pour alimenter les composteurs partagés en matière sèche. Il est ensuite distribué gratuitement aux usagers.



- **Installation de composteurs partagés**



Travail avec le service actions sociales :

Projet autour de la pollution textile

Lors des vacances l'association Couleurs Sauvages a mis en place son projet «Fashion Victim » financé par la région et la communauté de communes Gatine Racan avec les jeunes de Form'Ados. Au programme, débats autour de la pollution textile, jeux et ateliers pratiques.

L'objectif principal des trois interventions qui ont impacté plus d'une quarantaine de jeunes était de mobiliser et sensibiliser les jeunes sur l'impact environnemental de l'industrie textile, en leur offrant des outils et des connaissances pour adopter des habitudes de consommation responsables et promouvoir des alternatives à la fast fashion. Ces ateliers ont aussi permis de faire du lien et de mettre du sens aux ateliers couture et au Projet Trocante de Form'Ados.

Animation café des parents :

Une animation parent enfant autours de la réduction des déchets et de Noël a eu lieu le 11/12/2024 à l'espace parentalité.



Programme Départemental de prévention des déchets - Cap 2030

En 2024, Touraine Propre et ses adhérents lancent le programme départemental de prévention des déchets Cap 2030 !

la Communauté de Communes Gâtine-Racan s'engage aux côtés de Touraine Propre dans la mise en œuvre du programme de prévention départemental Cap 2030.

L'objectif est de réduire d'au moins 16 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2022 et 2030, soit une diminution moyenne de 85 kg par an et par habitant sur l'ensemble du département.

Pour atteindre cet objectif, 39 actions sont déployées d'ici 2030. Elles sont portées à l'échelle départementale par Touraine Propre et localement par la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

Ces actions concernent 6 grandes thématiques :

- Sensibiliser, former et expérimenter ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Réduire nos biodéchets alimentaires et végétaux ;
- Prévenir les déchets abandonnés ;
- Consommer autrement (réparation, réemploi, hygiène durable...) ;
- Montrer l'exemple.



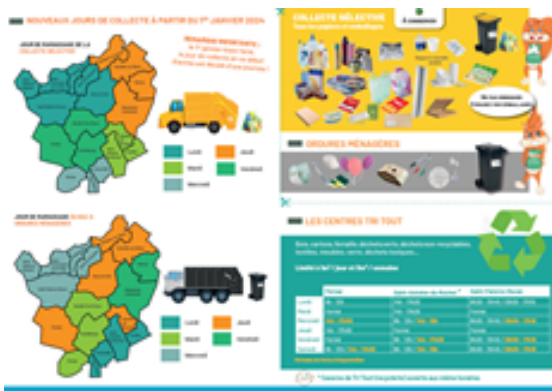
Les membres de la commission d'élaboration du programme de prévention

Accompagnement au tri et à la prévention dans les manifestations et auprès des professionnels

Afin d'améliorer au mieux la gestion des déchets "hors Foyers" la Communauté de communes :

- Prête du matériel : bac de tri, poubelle biflux, colonne à verre, bac à biodéchet
- Accompagne les organisateurs d'évènements et les professionnels (artisans, entreprises,...) avec des visites et rencontres en amont pour mieux gérer les déchets
- Fournit les documents de communication (affiches)
- Tient des stands de sensibilisation (en interne ou par des associations)
- Prête du matériel (pinces, gants,...) lors des opérations "nettoyons la nature"

La Communication s'est poursuivie à travers différents supports : le « tri gagnant » mis à jour, site internet, réseau sociaux, bulletin communautaire et bulletin environnement qui explique notamment la nouvelle collecte mise en place en 2024.



La création ou mise à jour d'outil de communication sur le compostage : autocollant bioseau, autocollant pour composteur, panneau d'explication pour composteur bois.



Le compostage individuel

Débutée en 2001, la distribution de composteurs connaît un franc succès.

En 2013, une opération de distribution de bac à ordures ménagères opérée par des ambassadeurs de tri, a permis une sensibilisation d'un grand nombre d'usagers et ainsi augmenter le nombre de composteurs individuel distribués de 150% par rapport à 2012.

La gratuité de la mise à disposition des composteurs en 2018 a également entraîné une forte hausse des demandes (+80%).

Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320L ou 800L.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de communes ainsi qu'auprès des mairies depuis 2021.

Le compostage est la transformation de déchets organiques (composé à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.



On considère qu'environ 35% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 50 kg / habitant / an

En 2020, 1 558 foyers étaient équipés d'un composteur individuel. En 2021, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette action en réalisant une distribution massive de composteurs.

Cette opération « coup de poing » a permis la fourniture de 1400 composteurs distribués durant 38 temps de distribution de décembre 2020 à mai 2021.

Chaque distribution s'est accompagnée d'une formation :

- Soit par une présentation en salle, lors d'un temps fort,
- Soit en réunion publique avec un temps de sensibilisation des particuliers par des élus de la commission, formés ou par Zéro Déchet Touraine.

Un guide du compostage et un bioseau ont également été fournis.

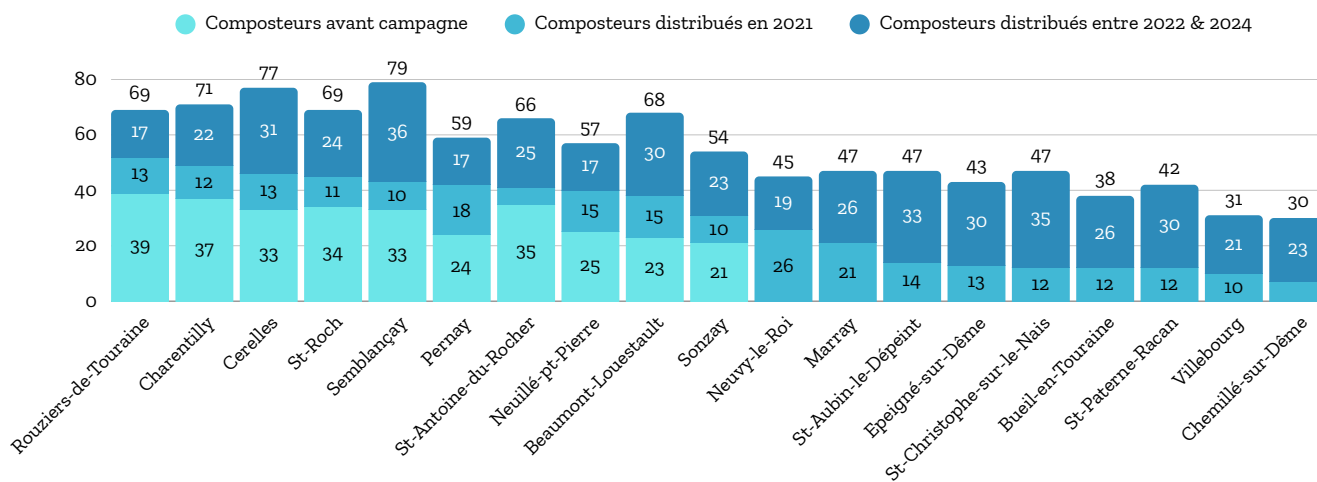
Des vidéos de formations ont également été envoyées par mail aux usagers équipés.

Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes, tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.



L'importante campagne de distribution de composteurs menée depuis 2021 a permis d'améliorer nettement le taux d'équipement :

Taux d'équipement des maisons en composteur individuel fournit par la CCGR



La campagne de distribution menée en 2021 est la première sur le territoire de l'ex. CC Pays de Racan, ce qui explique un taux d'équipement nul avant campagne et une marge de progression plus importante.

A noter que les composteurs sont distribués gratuitement, pour faciliter au maximum l'implication des usagers.

Pendant la campagne, 13% des maisons du territoire ont été équipées.

En 2022, 2023 et 2024, la distribution des composteurs s'est poursuivie, au siège de la Communauté de Communes ou par l'organisation de sessions en mairie par les Elus de la Commission « Déchets Ménagers » ou les mairies. En 2024 près de 757 composteurs ont de ce fait été distribués, portant un total de 4 658 composteurs mis à disposition entre 2021 et fin 2024.

A noter également que sur le territoire, à majorité rurale, un nombre important d'usagers compostent en tas dans le jardin ou utilisent leurs biodéchets en alimentation animale. Ils ne sont donc pas identifiés ici.



Communes	2021 & avant	2022	2023	2024
Beaumont-Louestault	133	27	92	41
Bueil-en-Touraine	23	5	8	11
Cerelles	233	31	76	38
Charentilly	230	27	50	21
Chemillé-sur-Dême	15	0	1	0
Epeigné-sur-Dême	5	1	4	3
Marray	3	12	11	15
Neuillé-Pont-Pierre	291	37	61	62
Neuvy-le-Roi	34	9	41	35
Pernay	222	36	32	31
Rouziers-de-Touraine	273	23	29	29
Saint-Antoine-du-Rocher	277	30	21	38
Saint-Aubin-le-Dépeint	31	15	0	2
Saint-Christophe-sur-le-Nais	94	10	39	25
Saint-Paterne-Racan	155	32	58	61
Saint-Roch	247	16	41	42
Semblançay	324	53	107	47
Sonzay	181	30	36	39
Villebourg	17	6	6	9
Total	2788	400	713	757

En 2023, une enquête a été réalisée auprès de 1 450 utilisateurs. 188 réponses (13%) ont été reçues. Les principaux résultats sont les suivants :

- 91,5% des personnes équipées ont reçu assez d'informations sur le compostage lors de la fourniture du composteur
- 5 % n'utilisent plus le composteur (nuisances odeurs principalement)
- 95% déposent des déchets de cuisine, 65% des déchets verts
- 86% des usagers estiment que la pratique du compostage est plutôt facile à intégrer dans leur quotidien

Ce constat plutôt positif permet cependant d'adapter les prochaines communications sur le compostage (apport équilibré, importance du brassage,...).

Le compostage partagé

Le premier composteur collectif

Un premier composteur collectif a été installé en 2015 à Sonzay (logement VTH - rue du Docteur Marchand) et dessert 5 logements. Son entretien est réalisé par Zéro Déchet Touraine.

Développement du compostage partagé en 2023

En vue de l'interdiction de biodéchet dans le bac à ordures ménagères au 31 décembre 2023, la Communauté de communes a développé l'offre en compostage pour les structures non ménagères :

- Visites de sites communaux avec les élus de la commission : formations, conseil et installation avec ou par la commune
- Envoi d'un courrier à l'ensemble des structures professionnelles : visite de site, formations, conseil et installation avec le personnel de la structure
- Visites de site avec Val Touraine Habitat et installation de composteur partagés par Zéro Déchets Touraine et la CCGR en lien avec les habitants. L'installation est généralement réalisée en 2 temps :
 1. Invitation des usagers en pied d'immeuble pour expliquer le projet, apporter réponses aux inquiétudes, définir l'emplacement avec les habitants et Val Touraine Habitat
 2. Installation du site de compostage avec les habitants, fourniture du matériel (brasse compost, bioseau, crocs,...), identification des « référents compostage » parmi les habitants, formation à la pratique pour l'ensemble des utilisateurs

Pour développer cette thématique une apprentie renforce l'équipe environnement depuis le 01 Juillet 2024. Pour poursuivre la dynamique sur le territoire, la CCGR a contractualisé avec Zéro Déchet Touraine pour continuer les installations et réaliser le suivi.

Le bilan 2024 est le suivant :

- 13 sites de compostage pour des bâtiments publics (cantines, salles des fêtes, local jeune, crèches,...)
- 15 sites de compostage pour des habitats verticaux ou collectifs de riverains
- 19 sites de compostage pour des structures professionnelles (restaurateurs, maisons de retraite, foyer de la Source, camping,...).



La Recyclerie

En novembre 2019, la recyclerie « La caverne de Tri'Tout » a été inaugurée. Elle est installée sur le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher. Ce bâtiment de 450 m² permet à l'entreprise d'insertion Tri 37 de récupérer des objets, meubles ou matériaux pour les réparer, les détourner et les vendre sur le site.

Depuis son ouverture, la recyclerie porte 4 salariés à temps complet :

- 1 responsable de site
- 1 encadrante technique
- 3 salariés en parcours d'insertion

La recyclerie construit des partenariats avec des structures locales, associatives et artisanales.

Des ateliers techniques sont proposés aux visiteurs dans le cadre d'actions pédagogiques sur la consommation, la réparation et le réemploi.

De plus la Recyclerie propose différents services :

- enlèvement à domicile
- aérogommage
- fabrication de meuble en palette ou de luminaires avec des objets détournés
- fourniture de meuble et aide au projet de Tiers Lieux à Saint-Paterne-Racan avec Valesens (équipement de mobilier upcycles pour logement étudiant)
- location de vaisselle



Poids détournés (kg) par nature de produits :

RAYONS	TOTAL ANNUEL	MOYENNE MENSUELLE
DEEE	2217	185
Bois/Mobilier	11017	918
Vélo	599	50
Textile	1904	159
Vaisselle	7659,5	638
Déco et luminaire	1739	145
Librairie	2415	201
Puériculture	141	12
Multimédia	1424	119
Jouets	2686	224
Divers (outils, jardinage...)	1122,5	94
Produits culturels (hors librairie)	100	8
TOTAL	33024	2753

Régénération de piles à la Recyclerie :

Chaque année, Le Centre tri'tout de Saint-Antoine-du-Rocher collecte environ 2 T de piles. Après dépôt, elles pourront être recyclées par l'organisme COREPILE mais cela ne réduit pas l'impact de la fabrication de piles neuves.

En effet, fabriquer une pile alcaline jetable nécessite 50 fois plus d'énergie que ce qu'elle fournira au cours de sa vie.

De plus, piles et batteries peuvent contenir : nickel, lithium, zinc, cadmium, mercure... Certaines de ces ressources sont rares et leur extraction est particulièrement polluante.

L'entreprise Regenbox a créé une mallette de régénération de piles "jetables" pouvant accueillir simultanément 8 piles alcalines AA et 16 piles alcalines AAA. La mallette permet instantanément de détecter les piles étant neuves, à régénérer ou à recycler.

Ce type d'action s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets ménagers.

C'est pourquoi en décembre 2024, une malette de régénération a été fournie à la Recyclerie par Touraine Propre.

Le résultat des tests des piles déposées dans les déchetteries est le suivant.

- 16 % sont neuves (18% des AA et 13% des AAA)
- 30% sont régénérables (39% des AA et 21 % des AAA)
- 54% sont HS (43 % des AA et 66% des AAA)

Depuis le 18 décembre 2024, les agents et services de la CCGR utilisent exclusivement des piles régénérées (clavier, souris d'ordinateur,...)



COLLECTE DES DÉCHETS

- La collecte en porte à porte

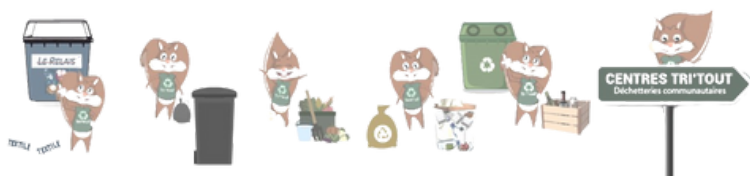
DÈS JANVIER
2024

JOUR HABITUEL	ORDURES MÉNAGÈRES COMMUNES CONCERNÉES	COLLECTE SÉLECTIVE COMMUNES CONCERNÉES
LUNDI	Cerelles, Charentilly, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Roch	Bueil-en-Touraine, Neuvy-le-Roi, Saint-Aubin-le-Dépeint, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Saint-Paterne-Racan, Villebourg
MARDI	Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Semblançay	Cerelles, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher
MERCREDI	Beuil-en-Touraine, Saint-Aubin-le-Dépeint, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Saint-Paterne-Racan, Villebourg	Charentilly, Pernay, Saint-Roch
JEUDI	Chemillé-sur-Dême, Epeigné-sur-Dême, Neuvy-le-Roi, Rouziers-de-Touraine, Sonzay	Beaumont-Louestault, Chemillé-sur-Dême, Epeigné-sur-Dême, Marray
VENDREDI	Beaumont-Louestault, Marray	Neuillé-Pont-Pierre, Semblançay, Sonzay

Depuis le 1er janvier 2024 et suite au renouvellement du marché, la collecte sélective et des ordures ménagères est désormais assurée par SUEZ Environnement sur l'ensemble du territoire ce qui a notamment eu pour conséquence :

- Passage en benne monocompartimentée (1 camion par flux collecté)
- Modification des jours de collecte

Le verre, quant à lui, est collecté par l'entreprise Ourry.



Pour les ordures ménagères, les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

FOYER (Nbre de personnes)	BAC (Litres)
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
habitat collectif	au cas par cas

Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la Communauté de Communes ou les mairies sont collectées.

La collecte sélective est effectuée en sacs jaunes distribués gratuitement et sans limite quantitative par les mairies. Certains particuliers se sont équipés de leur propre bac à couvercle jaunes (20% des foyers).

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés par des bennes monoflux.

Les emballages recyclables sont acheminés au Centre de Tri SPL Tri Val de Loir(e).

Flux	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Prestataire
OMr	Monoflux	C1	Suez
Multi	Monoflux	C1	Suez

La collecte est réalisée une fois par semaine (C1). Seule la maison de rentrée de Semblançay (toute l'année) et le camping de Sonzay (en période estivale) sont collectés deux fois par semaine.

Le haut le Pied

Du fait du caractère très rural du territoire, le haut le pied tient une part importante lors des collectes :

- Le temps de haut le pied représente entre 25 et 40 % du temps de tournée ;
- La distance de haut le pied représente entre 70 % et 90 % de la distance totale parcourue lors des tournées, ce qui représente entre 105 et 115 km par tournée.

N.B. : Le haut le pied correspond à l'ensemble des moments de la tournée lors desquels la benne est en fonctionnement mais ne collecte pas. Ainsi, le temps de haut le pied est constitué du temps que met la benne pour aller du dépôt à son lieu de collecte, de son lieu de collecte jusqu'au centre de transfert, du temps de parcours entre deux villages etc...

La typologie rurale du territoire implique des temps et distances de haut le pied importants lors des collectes, du fait de la dispersion de l'habitat sur le territoire.

Cette donnée intrinsèque au territoire engendre des coûts supplémentaires par habitant par rapport à une collecte sur un territoire plus urbain.

• Les consignes de tri

La Communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à projet CITEO pour passer en extension de consignes de tri en Octobre 2021. Ainsi, depuis le 4 octobre 2021, l'ensemble des papiers et des emballages se trient sur le territoire.



BILAN DE COLLECTE 2024

Ordures ménagères

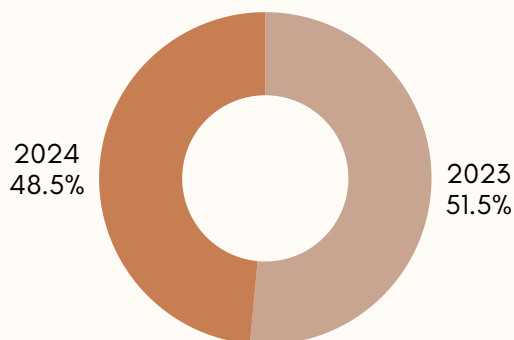
3 062.78 T

C'est 186.28 Tonnes en moins qu'en 2023 (-5,73%).

Les ordures ménagères sont collectées par des bennes monoflux.

La population dispose de bacs fournis par la Communauté de communes dont le litrage correspond à la composition du foyer.

En 2024, 22 519 personnes ont été desservies.



136 kg / habitant / an

Collecte sélective (hors verre)

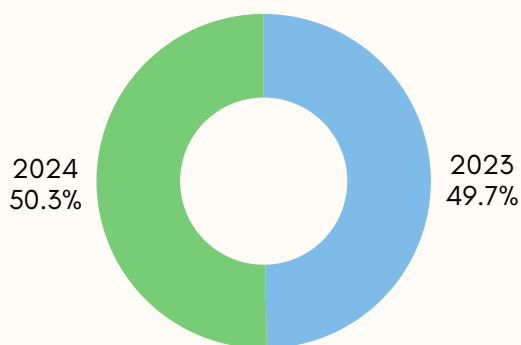
1 333.28 T

C'est 83.16 Tonnes de plus qu'en 2023 (+6,6%).

Le tri sélectif est collecté par des bennes monoflux.

La population dispose ses déchets recyclables dans des sacs jaunes mis à leur disposition par les mairies, fournis par la Communauté de communes.

En 2024, 22 519 personnes ont été desservies.



59,2 kg / habitant / an

Distance parcourue

138 287 Kms

Concernant les ordures ménagères, ce sont 62 721 kilomètres parcourus en 2024.

Concernant les déchets recyclables, ce sont 75 566 kilomètres qui ont été parcourus en 2024.



BILAN DE COLLECTE

2024 - SUITE

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2023	2024
Collecte porte à porte (PàP)		
Ordures ménagères	3249,06	3062,78
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	1177,51	1259,52
Collecte en point d'apport volontaire (PàV)		
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes en déchetterie	72,61	73,76
Verre	1041,43	1004,09
Total collecte	5 540,61	5 400,15
<i>dont recyclables</i>	<i>2 291,55</i>	<i>2 337,34</i>
Ratio (en kg)		
Population	22 611	22 519
Ordures ménagères / hab (kg)	143,69	136
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes / hab (kg)	55,29	59,2
Verre / hab (kg)	46,06	44,59
Total/hab (kg)	245,04	239,8
Taux recyclage	41%	43%

Tendances

Depuis 2022, le tonnage global est en baisse. Cette tendance se vérifie en 2024 avec une baisse de -2,50%.

Elle se confirme également en 2024 avec une baisse notable sur les ordures ménagères de -5.73% contre le recyclable, lui en évolution positive de 6,60%.

Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs :

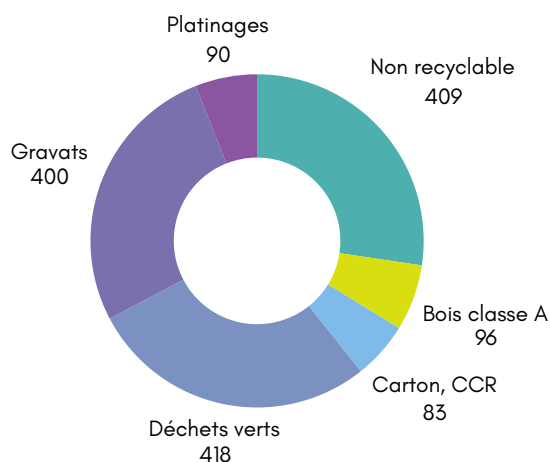
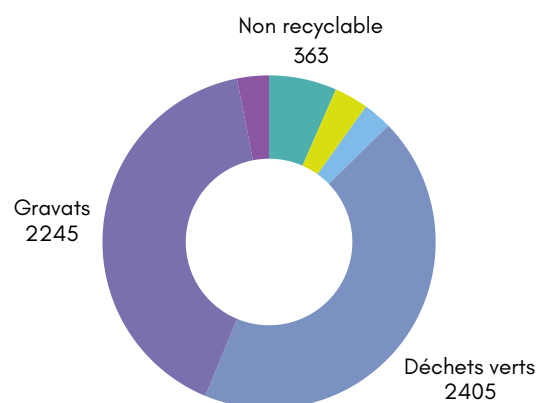
- augmentation du nombre de foyers équipés en composteurs individuels
- augmentation des points de compostage partagé
- renforcement de la communication sur les consignes de tri (bulletin environnement, réglette du tri, animations scolaires...)

• Les bilans des déchetteries

Le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher traite 67 % des déchets déposés en déchetterie suivi de Saint-Paterne-Racan 19% puis Pernay 14 %.

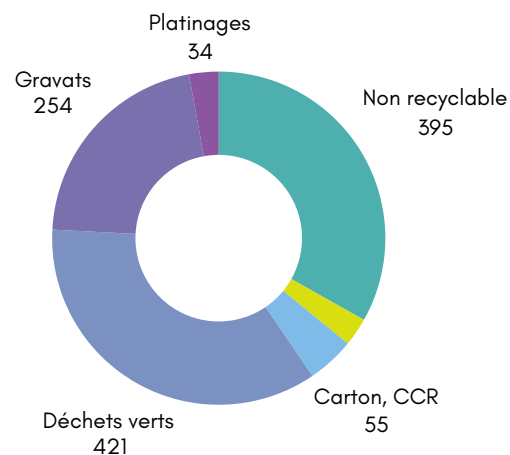
Cela s'explique par les aménagements réalisés à Saint-Antoine-du-Rocher qui facilitent les dépôts mais aussi par la localisation de ce centre proche de communes importantes du territoire.

Pour Saint-Antoine-du-Rocher, les principaux flux sont les déchets verts (36,53%), suivi des gravats (34,11%) et enfin le non recyclable (5,5%).



Pour Saint-Paterne-Racan, les principaux flux sont les déchets verts (22,22%), suivi du non recyclable (21,73%) et enfin les gravats (21,22%).

Pour Pernay, les principaux flux sont les déchets verts (30,59%), suivi du non recyclable (28,72%) et enfin les gravats (18,46%).



Ci-dessous, vous trouverez le bilan des tonnages par déchets des trois déchetteries :

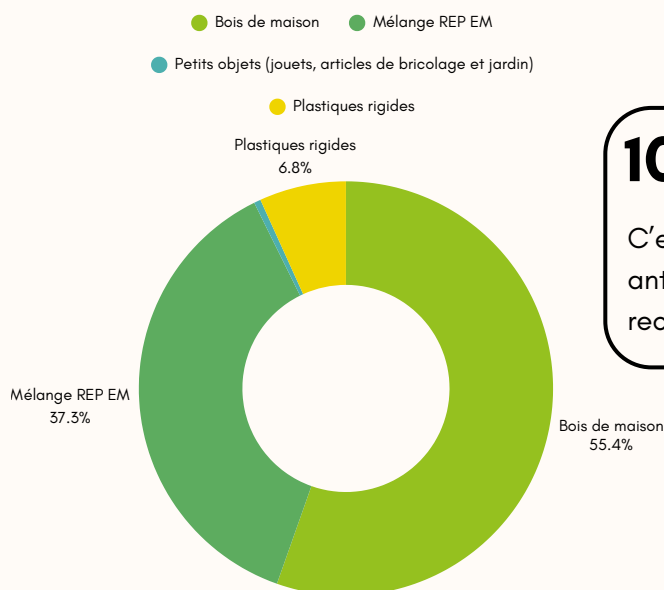
		Bois en mélange		Souches		Carton		Non Recyclable		Déchets verts		Gravats		Métaux ferreux ou non		Plâtre		Plastiques		DEEE		Total 2024	% recyclage
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024		
PERNAY	Tonnage	41,40	32,66			47,49	54,89	401,72	395,47	389,74	421,20	294,12	254,24	33,61						35,55	20,31	1178,77	43,46%
	Vidage	43,00	44,00			82,00	83,00	140,00	142,00	146,00	157,00	52,00	50,00	17,00						151,00	26,00	502,00	
	T/vidage	0,96	0,74			0,58	0,66	2,87	2,79	2,67	2,68	5,66	5,08	1,98						0,24	0,78	2,35	
STAR	Tonnage	233,78	183,44	113,22	135,38	143,60	154,53	528,74	362,98	2040,96	2405,00	2345,24	2245,92	154,00	170,58	63,78	5,78			130,45		5657,83	45,47%
	Vidage	28,00	29,00	18,00	18,00	79,00	80,00	40,00	35,00	139,00	161,00	87,00	86,00	21,00	21,00	16,00	3,00			254,00		430,00	
	T/vidage	8,35	6,33	6,29	7,52	1,82	1,93	13,22	10,37	14,68	14,94	26,96	26,12	7,33	8,12	3,99	1,93			0,51		13,16	
ST PATERNE	Tonnage	76,82	96,08			81,66	82,74	590,96	409,22	348,89	418,42	403,06	399,62	90,44	89,86	41,98				75,43		1495,94	34,83%
	Vidage	44,00	38,00			107,00	46,00	220,00	117,00	165,00	99,00	82,00	61,00	37,00	23,00	13,00				169,00		384,00	
	T/vidage	1,75	2,53			0,76	1,80	2,69	3,50	2,11	4,23	4,92	6,55	2,44	3,91	3,23				0,45		3,90	
TOTAL	Tonnage	352,00	312,18	113,22	135,38	272,75	292,16	1521,42	1167,67	2779,59	3244,62	3042,42	2899,78	278,05	260,44	105,76	0,00	5,78	0,00	241,43	20,31	8332,54	39,97%
	Vidage	115,00	111,00	18,00	18,00	268,00	209,00	400,00	294,00	450,00	417,00	221,00	197,00	75,00	44,00	29,00	0,00	3,00	0,00	574,00	26,00	1316,00	
	T/vidage	11,06	9,60	6,29	7,52	3,16	4,39	18,77	16,66	19,47	21,85	37,53	37,75	11,75	12,03	7,22	0,00	1,93	0,00	1,20	0,78	6,33	

Ci-dessous, vous trouverez le bilan des tonnages par déchets des trois déchetteries :

CENTRES Tri'Tout		2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Bois hors écomaison	R	424,2	485,1	400,3	352	312,18	-11,31%
Cartons	R	244,64	276,96	255,39	272,75	292,26	7,15%
DDS Eco DDS		12,35	15,19	14,59	19,41		-100,00%
DDS hors ecoDDS		85,24	91,99	75,03	67,72	78,27	15,58%
Déchets verts	R	2 738,94	3 006,78	2 455,51	2 779,59	3 244,62	16,73%
DEEE	R	247,7	240,04	248,81	239,43	247,21	3,25%
Ferraille	R	369,63	335,44	273,54	278,05	294,58	5,94%
Gravats		2 683,47	3 327,69	3 013,04	3 017,74	2 899,78	-3,91%
Mobilier	R	355,32	636,48	609,05	750,2	970,85	29,41%
Piles		1,43	1,79	2,09	2,73	2,90	6,23%
Tout venant		2 402,22	2 048,10	1 776,53	1 521,42	1 167,67	-23,25%
Tonnage total		9 565,14	10 465,56	9 123,88	9 301,04	1 479,85	-84%
<i>Dont recyclables</i>		4 380,43	4 980,80	4 242,60	4 672,02	5 361,70	
Taux recyclage		46%	48%	46%	50%	362%	

RÉSULTATS DES NOUVELLES FILIÈRES DE TRI À SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER ET SAINT-PATERNE-RACAN

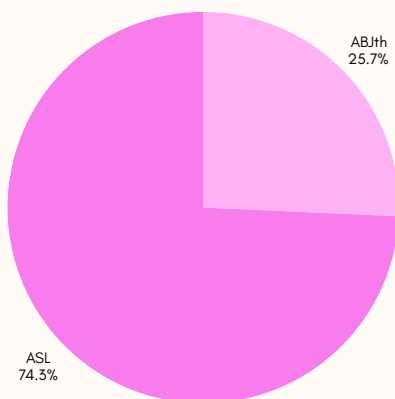
REPARTITION ECOMAISON



1063.24 T

C'est le tonnage de matériaux déposé antérieurement dans le non recyclable maintenant recyclé.

REPARTITION ECOLOGIC



18.36 T

C'est le tonnage d'articles de sport et de loisirs (ASL) et d'articles de bricolage et de jardinage thermiques (ABJth) déposé auparavant dans l'alvéole non recyclable maintenant intégré dans une chaîne de recyclage.

EN CONCLUSION...

Grâce aux nouvelles filières de tri mise en place au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher et Saint-Paterne-Racan notamment, c'est une évolution du taux de recyclage de 8% depuis 2022.

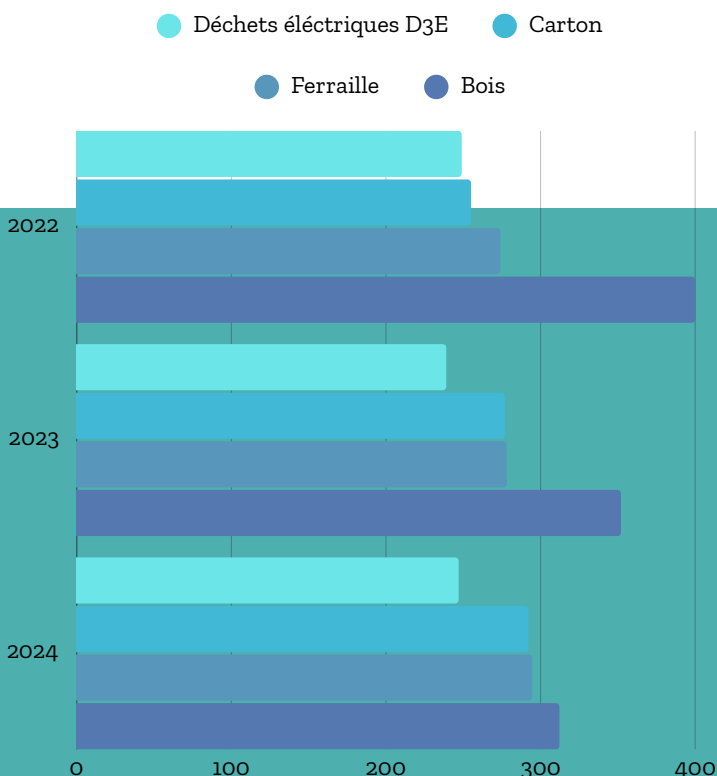
• Evolution des tonnages des déchetteries

2021

L'année avait tout comme 2020 été perturbée par la crise sanitaire avec une consommation et production de déchets à domicile supérieures aux années précédentes. Les sites n'ont cependant pas été fermés. Le tonnage déposé en déchetterie avait augmenté de 10%. Le non recyclable avait cependant baissé notamment grâce aux bennes EcoMobilier installées sur les centres Tri'Tout et la benne bois mise en place en fin d'année 2020 sur Saint-Paterne-Racan.

2022

L'année marque donc un retour à la normale avec une forte baisse des tonnages en déchetterie : - 15,7% sur le tonnage global. Hormis les appareils électriques tous les flux sont en baisse.



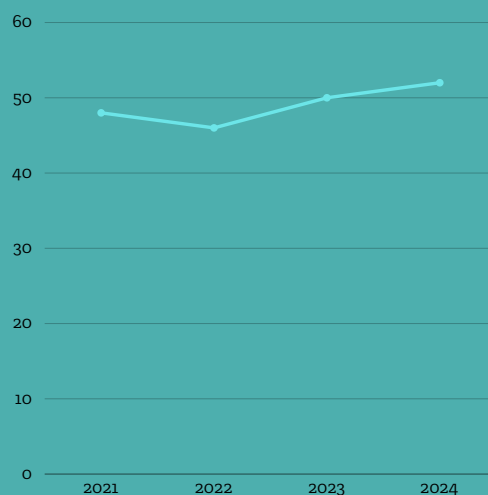
2023

L'année est surtout marquée par une forte baisse du non recyclable sur Saint-Antoine-du-Rocher (-38,5% soit -331,5T) qui représente désormais 9% du tonnage du centre tri'tout contre 15% en 2022. Cette évolution a été permis par le renforcement du gardiennage devant cette alvéole. Désormais tout dépôt de « non recyclable » est contrôlé. Au global le tonnage est en hausse de 1,9% ce qui est principalement lié à l'augmentation des végétaux (+13,2%).

2024

L'année est marquée par une baisse notable du non recyclable globale aux trois déchetteries de -23.25% (soit 353.75 tonnes dont 165.76 pour Saint-Antoine-du-Rocher et 181.74 pour Saint-Paterne-Racan). Cette évolution est expliquée par la mise en place de nouvelles filières de tri précédemment exposées (Ecomaison et Ecologic). Nous observons également une forte hausse des déchets verts expliquée par une année à forte pluviométrie de 16.73% (soit 465.03 tonnes).

Evolution des tonnages en déchetteries en kg/habitant



• Refus de tri et performances

La collecte sélective

Les caractérisations sur la collecte sélective réalisées au centre de tri permettent de connaître la part du gisement de chaque flux entrant dans ces centres. Leur qualité est très variable et dépend du lot étudié. Les refus de tri sont de 20.05% en 2024. C'est une nette amélioration de -15.76% par rapport à 2023.

Flux	Acier	Alu	Petit alu	PCNC	Carton	JRM	GM	PCC	PET Clair	PE/PP	Flux dev	Films PE	Autres films Valo	Refus	Verre	Sacs	Imbriqués collecte	Imbriqués maison	Emballages non valorisables	Textile	Emballages pleins	Biofilms	Fines	Autres refus
Moyenne annuelle	4,89%	0,80%	0,38%	18,38%	5,87%	16,40%	6,45%	2,40%	6,14%	4,93%	5,71%	4,88%	2,76%	5,54%	0,14%	3,22%	1,22%	3,33%	0,77%	0,78%	1,91%	0,00%	2,00%	1,15%

Total refus : 20.05%

Les principales erreurs de tri observées sont les suivantes :

- des emballages imbriqués qui empêchent un bon tri
- des sacs noirs
- des emballages pleins

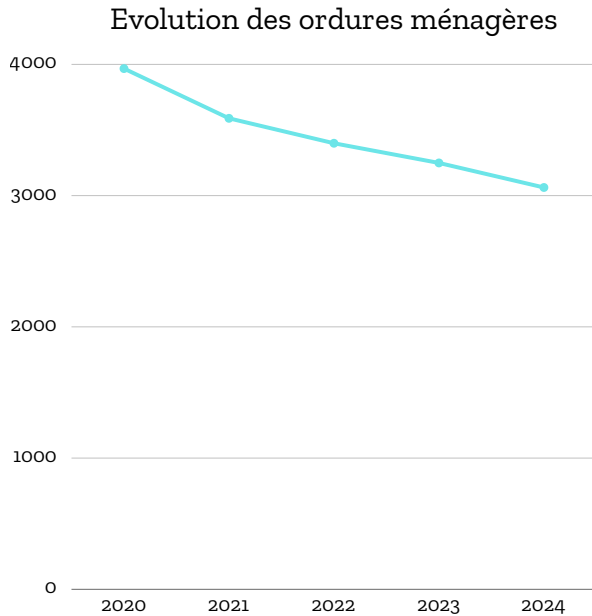
Le centre de tri de Parçay-Meslay, exploité par PAPREC, a commencé à recevoir en fin d'année 2023 la collecte sélective de l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe. Il est porté par 13 collectivités locales dont la CC Gâtine Racan regroupées via la SPL Tri Val de Loir(e). La construction a été assurée par l'entreprise COVED Environnement en 2022 et 2023 pour un coût de 39 973 690 euros HT.

Avec un bâtiment d'une superficie de près de 10 000m², ce nouveau centre de tri a la capacité de trier 53 000 tonnes d'emballages et de papier par an. Composé de 15 trieurs optiques (machines capables de distinguer le matériau d'un déchet), il permet également de recycler davantage de produits plastiques, entraînant une diminution du taux de refus.

Centre de tri Val de Loir(e) inauguré le 12 avril 2024



Les ordures ménagères



Des efforts importants sont encore à concentrer sur la part des fermentescibles qui représente 35,4% du bac à ordures ménagères d'après les chiffres de la caractérisation réalisée en 2022.

Dans la catégorie emballages et papiers, même s'il reste des efforts à faire, les consignes de tri avant extension sont globalement comprises.

La plus grosse erreur de tri concerne les emballages nouvellement à trier qui se retrouvent encore en quantité importante dans le bac à ordures ménagères.

En moyenne 68.1% du contenu d'un bac d'ordures ménagères ne devraient pas y être.

Caractérisation 2022

En mai 2022, la Communauté de Communes a réalisé une caractérisation sur les Ordures Ménagères Résiduelles (bac noir). 6 échantillons représentant 3.01 T d'OM ont été étudiés.



PRELEVEMENT



TRI DES MOYENS



TRI DES GROS

Les résultats sont les suivants :

CC Gâtine Choisilles Pays de Racan		%	écart-type	intervalle de confiance ±
01	Déchets fermentescibles	35,1	3,6	3,2
	déchets de cuisine	17,1	3,7	3,2
	viande / poisson / compostage difficile	3,7	2,4	2,1
	gaspillage alimentaire	5,5	1,1	1
	déchets de jardin	3,5	1,6	1,4
	fermentescibles 20-100 mm	5,2	2,1	1,8
02	Papiers	5,1	0,4	0,3
	journaux, revues, magazines	0,6	0,2	0,2
	papiers de bureau	1,2	0,2	0,2
	autres papiers recyclables	1,3	0,3	0,2
	publicités, courriers non adressés	0,8	0,5	0,5
	tous papiers et cartons 20-100 mm	1,3	0,4	0,4
03	Cartons	3,6	2	1,7
	emballages cartonnettes	2,3	0,8	0,7
	emballages cartons bruns	1,3	1,4	1,3
04	Composites	1	0,1	0,1
	emballages composites cartons (ELA)	0,3	0,2	0,2
	ECT: autres composites, gourdes, etc.	0,6	0,1	0,1
05	Textiles	2,2	1,6	1,4
	chaussures et maroquinerie	0,2	0,2	0,2
	tous textiles	2	1,4	1,3
06	Textiles sanitaires	5,2	1,1	1
	papiers d'essuyage	5,2	1,1	1
07	Plastiques	10,5	1,2	1
	bouteilles et flacons PET	0,9	0,3	0,3
	bouteilles et flacons PEHD	0,5	0,2	0,1
	ECT: autres emballages plastiques rigides	3,8	0,4	0,4
	ECT: autres emballages plastiques souples	3,7	0,5	0,5
	tous plastiques 20-100 mm	1,6	0,6	0,5
09	Verres	3,8	1,4	1,3
	bouteilles et flacons	3,5	1,3	1,1
	autres verres 20-100 mm	0,3	0,2	0,2
10	Métaux	2	0,5	0,4
	emballages métaux ferreux	0,7	0,2	0,2
	emballages aluminium	0,4	0,2	0,2
	papier aluminium	0,1	0	0
	autres métaux	0	0	0
	métaux 20-100 mm	0,8	0,4	0,3
11	Reste	23,8	2,3	2
	tous autres combustibles	18,5	3,3	2,9
	tous autres incombustibles	5,3	1,7	1,5
12	Fines	4,7	0,8	0,7
	matière organique des fines < 20 mm	3,1	0,5	0,4
	inertes des fines < 20 mm	1,7	0,3	0,2
13	Indésirables	2,9	2,8	2,4
	tous indésirables	2,9	2,8	2,4

De manière plus synthétique :



Parmi les indésirables :



LES DÉCHETTERIES



	Nombre de déchetteries	Habitants pour une déchetterie
CCGCR	3	7 375
Rural dispersé	706	5 755
Indre-et-Loire	47	12 904
Centre-Val de Loire	250	10 256
Centre	250	10 256
France métropolitaine	4 614	13 943

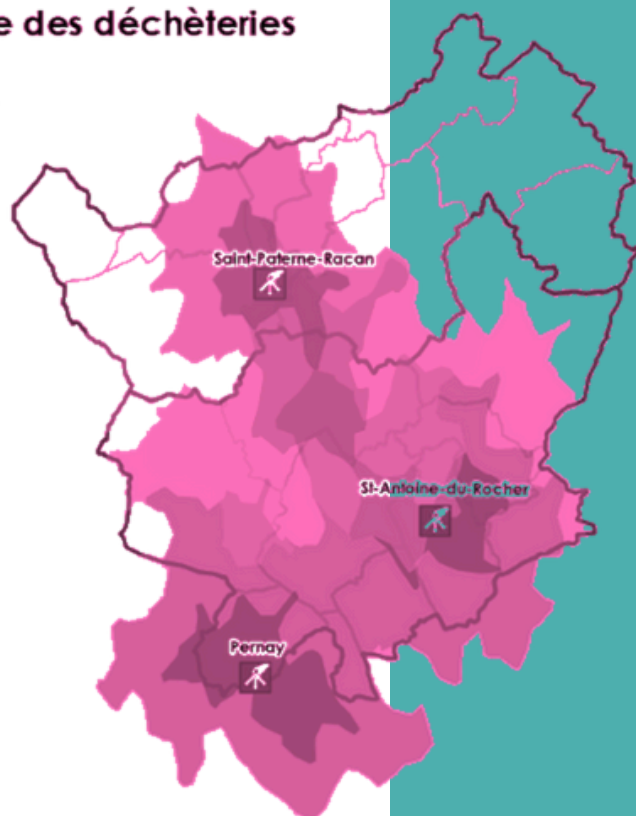
Le territoire de la CCGR comporte 3 déchetteries : Pernay, Saint-Antoine-du-Rocher et Saint-Paterne-Racan.

A noter que depuis le 01/01/2021, l'accès aux déchetteries est harmonisé sur l'ensemble du territoire : l'intégralité des usagers de la CCGR ont accès aux trois déchetteries.



Desserte des déchetteries

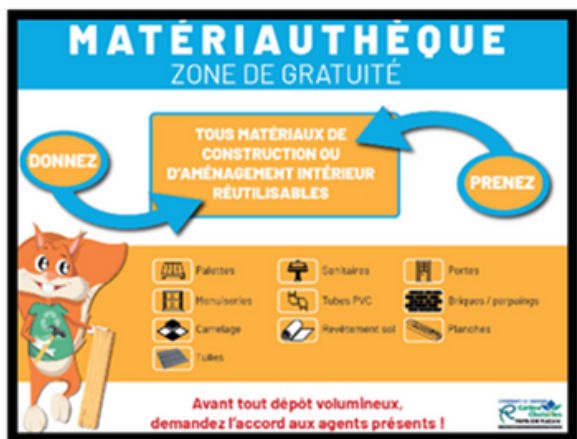
Isochrones
 5 min
 10 min
 15 min



La carte ci-contre présente la desserte des déchetteries du territoire, à l'aide d'isochrones. Les isochrones sont des outils graphiques permettant de délimiter les zones à partir desquelles il est possible de se rendre dans une déchetterie en moins de 10 minutes en voiture.

Déchets acceptés en 2024 :

- Ferraille
- Verre
- DEEE (déchets électriques), ampoules, néons...
- Déchets toxiques
- Plastique souple à St Antoine du Rocher
- Cartons
- JRM (journaux, revues, magazines) à St Antoine du Rocher
- Textiles
- Déchets verts, souches à Saint-Antoine-du-Rocher et bois
- Mobilier (bois, multi matériaux)
- Huiles de friture et de vidange
- Cartouches d'encre à St Antoine du Rocher et Pernay
- Petits extincteurs à St Antoine du Rocher
- Radiographies à St Antoine du Rocher
- Plâtre à St Antoine du Rocher et St Paterne
- Pneus déjantés à St Antoine du Rocher
- Non Recyclable
- Articles de sport et loisirs à St Antoine du Rocher et Saint-Paterne-Racan
- Articles de bricolage et de jardin thermiques à St Antoine du Rocher et Saint-Paterne-Racan



Actions mises en place en 2024 sur les déchetteries :

- Mise en place de la filière "Articles de sport et de loisirs"
- Mise en place de la filière "Articles de bricolage et de jardinage thermiques"



Zoom sur le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher :



Contrairement aux déchetteries de Pernay et Saint-Paterne-Racan qui collecte les déchets des usagers via des bennes 30m³, la déchetterie de Saint-Antoine-Rocher, réaménagée sur 7100 m² en 2015 propose le dépôt des déchets et matériaux directement dans des alvéoles.



Une alvéole pour le verre collecté en points d'apport volontaires sur le territoire avant réexpédition vers les verriers a été créée.

Un compacteur carton a également été acheté pour limiter les transports.



L'aménagement permet ainsi d'accueillir plus de catégories de déchets, de mieux les trier et les expédier en semi pour en optimiser le transport vers les sites de traitement.

Les usagers déposent désormais leurs déchets dans des alvéoles carrées de 10 m de côté dont le fond est en contrebas de 1m par rapport à la zone de circulation centrale.

Ces 10 alvéoles permettent une grande souplesse de fonctionnement. Une pelle à pneu sert à la fois à charger les expéditions mais aussi à gérer le contenu des différents casiers.

Les déchets verts sont déposés de plain-pied dans une alvéole de 10 m x 35 m.

Et enfin, le site dispose de la recyclerie « La Caverne de Tri'tout » présentée dans la partie prévention et sensibilisation.





Jours et horaires d'ouverture :

	ST ANTOINE DU ROCHER		PERNAY		ST PATERNE RACAN	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 - 17h30	9h00 - 12h00	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Mardi	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15

*Forte fréquentation



Saint Antoine du Rocher
situé au 7 rue des Fossettes
- Zone Artisanale



Pernay situé au lieu dit « Beau-Clos »
- Zone d'Activités, ainsi que pour les
habitants de la Commune d'Ambillou



Saint Patern Racan situé rue Armand
Moisant - Zone d'Activités

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



La collecte du verre :

La collecte des points d'apport volontaire dédiés au verre est assurée en prestation par l'entreprise Suez.

On dénombre sur le territoire 61 PAV dédiés à la collecte du verre pour un total de 74 colonnes dont la grande majorité est aérienne et l'on compte 9 colonnes enterrées.



Les colonnes à verres sont nettoyées une fois par an.



Le transfert du verre se fait sur le territoire, au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition chez les verriers.

LES INDICATEURS FINANCIERS



Les coûts

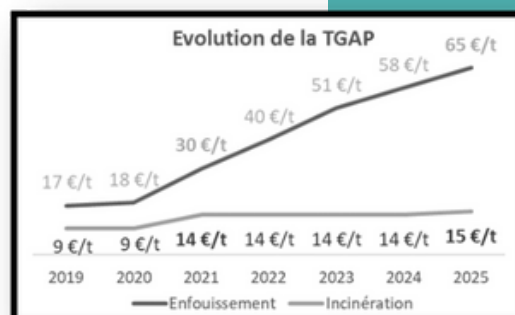
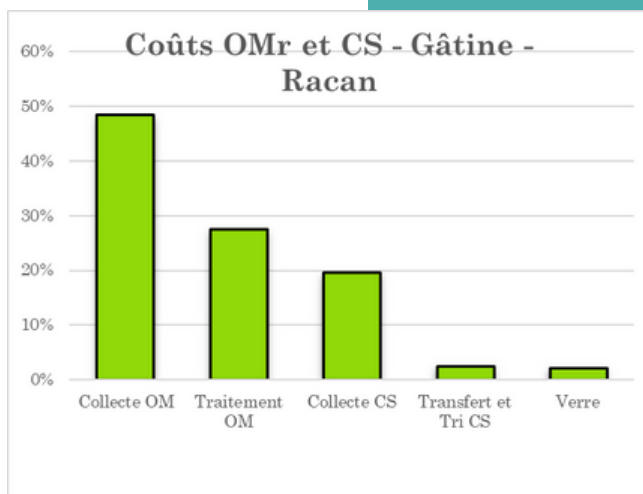
GÂTINE-RACAN		
DEPENSES	MONTANT TTC en euros	PART
Collecte et transport ordures ménagères + CS	943 674,20€	48%
Traitement des ordures ménagères	535 680,22	27%
Tri collecte sélective	381 517,58	20%
Transfert et Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	48 069,12	2%
Collecte du verre en PAV	43 265,25	2%
TOTAL PRESTATION OMr + CS	1 952 206,37	100%

La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

A noter une fluctuation des coûts de prestation lors de la révision annuelle des tarifs combinée à une augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Notamment en 2024 :

- +3% pour le traitement des ordures ménagères
- -10.52% pour la collecte des déchets
- -2.66% pour le tri de la collecte sélective
- +50.55% Pour le transfert et tri des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a également eu un impact sur les coûts de prestation (augmentation du prix de l'énergie).



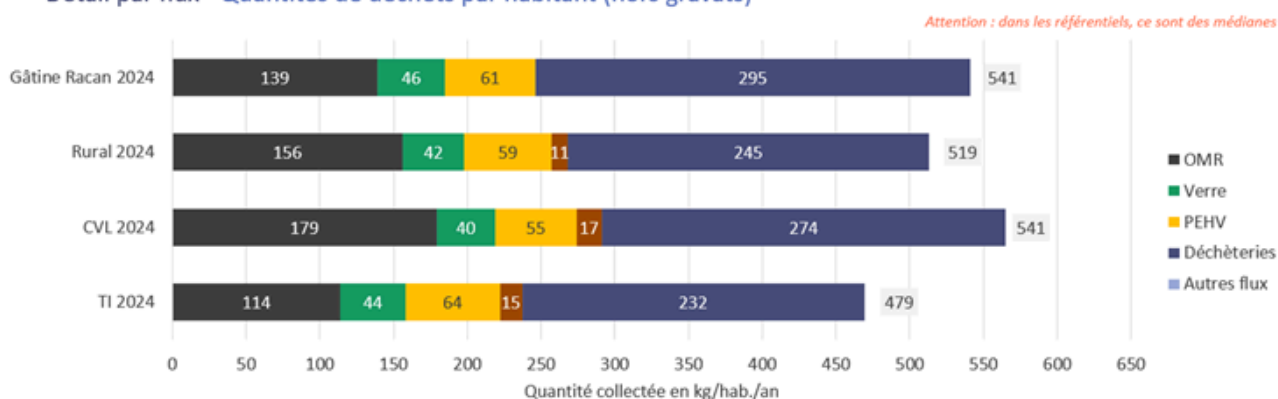
Bilan et comparatif de la matrice des coûts 2024



L'ADEME vise la généralisation de la matrice des coûts, un outil de référence pour évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion. En partant de la comptabilité de la collectivité, cette matrice attribue les charges et les revenus à différents services de gestion des déchets (coûts de collecte des déchets résiduels, déchèteries, collectes sélectives...) selon des règles garantissant la comparabilité. La diversité des coûts moyens par an et par habitant montre des possibilités d'optimisation tant au niveau des dépenses que des recettes et permet la comparaison entre les collectivités en fonction de leur typologie.

Les quantités de déchets collectés en 2024

Détail par flux - Quantités de déchets par habitant (hors gravats)

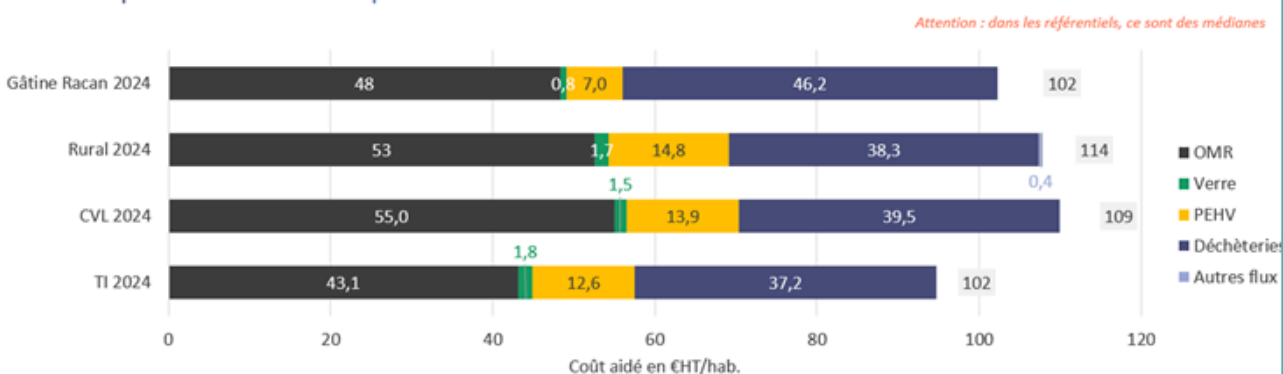


Une quantité de déchets totale globalement supérieure aux référentiels en lien avec une production en déchèteries plus importante

Un ratio OMR maîtrisé même en l'absence de tarification incitative mais un ratio déchèteries supérieur aux valeurs régionales

Les coûts de gestion des déchets ménagers en 2024

Détail par flux - Coût aidé HT par habitant



Un coût aidé dans la fourchette basse des référentiels avec un coût de gestion des déchèteries élevé (+17% par rapport à la région). A l'inverse, les recyclables ont un coût très inférieur aux valeurs de référence

Les OMR représentent 26 % des tonnages collectés pour 47 % du coût aidé : la maîtrise des coûts passe notamment par la maîtrise des quantités d'OMR

Les dépenses de fonctionnement 2024



Même s'il traite 68% des tonnages déposés en déchetterie, le Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher représente 39.25% des dépenses liées aux déchetteries. Cela s'explique notamment par des coûts de gestion optimisée (gardiennage, transport, nombre de filière de tri..) mais aussi par la forte proportion de gravats. Presque 2/3 des dépenses sont liées au flux « non recyclables » (32.8%) et à l'exploitation/gardiennage des sites (29.2%).

DESIGNATION	COÛT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT TTC en euros	COÛT DE LOCATION DE BENNES OU CONTENEURS TTC en euros	COÛT TOTAL TTC en euros
PERNAY			
Gravat	7 694,91		7 694,91
Ferraille	2 516,28		2 516,28
Déchets verts	18 547,62		18 547,62
Cartons	11 661,03		11 661,03
Non recyclable (TGAP comprise)	93 656,49		93 656,49
Bois	6 512,73		6 512,73
Dms*	21 265,60	1 974,96	23 240,56
Gestion déchetterie	60 513,91	9 395,42	69 909,33
TOTAL DES DEPENSES Pernay	222 368,57	11 370,38	233 738,95
ST ANTOINE DU ROCHER			
Gravat	21 994,41		21 994,41
Ferraille	4 515,78		4 515,78
Déchets verts	28 946,81		28 946,81
Cartons	20 987,85		20 987,85
Non recyclable (TGAP comprise)	70 852,34		70 852,34
Bois	5 792,57		5 792,57
Souches	3 232,55		3 232,55
Journaux-revues-magasines	4 436,28	759,60	5 195,88
Dms*	36 130,94	1 974,96	38 105,90
Plâtre	9 139,02	3 794,84	12 933,86
Plastiques	1 392,60		1 392,60
Gestion déchetterie	142 727,21	1 514,98	144 242,19
TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher	350 148,36	8 044,38	358 192,74
ST PATERNE RACAN			
Gravat	12 176,11		12 176,11
Ferraille	4 356,54		4 356,54
Déchets verts	14 529,34		14 529,34
Cartons	10 138,13		10 138,13
Non recyclable (TGAP comprise)	133 787,76		133 787,76
Bois	7 197,76		7 197,76
Souches			0,00
Dms*	36 887,93	1 974,96	38 862,89
Plâtre	7 250,01	696,30	7 946,31
Gestion déchetterie	86 827,60	4 785,06	91 612,66
TOTAL DES DEPENSES St Patern Racan	313 151,18	7 456,32	320 607,50
TOTAL DES DEPENSES	885 668,11	26 871,08	912 539,19

Dms* = Déchets toxiques Recydis

Evolution des indices durant l'année 2024

Indice du Gazole

Année	Mois	Valeur
2024	Décembre	1,66
2024	Novembre	1,64
2024	Octobre	1,63
2024	Septembre	1,61
2024	Août	1,67
2024	Juillet	1,73
2024	Juin	1,71
2024	Mai	1,73
2024	Avril	1,79
2024	Mars	1,80
2024	Février	1,83
2024	Janvier	1,75

Indice CNR REG EA Transport

Année	Trimestre	Valeur
2024	T4	113,0
2024	T3	114,3
2024	T2	115,0
2024	T1	114,3

Indice Traitement des déchets

Année	Mois	Valeur
2024	Décembre	115,6
2024	Novembre	115,2
2024	Octobre	115,2
2024	Septembre	115,1
2024	Août	115,3
2024	Juillet	114,8
2024	Juin	115,3
2024	Mai	115,9
2024	Avril	115,6
2024	Mars	115,6
2024	Février	115,9
2024	Janvier	115,2

Les recettes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM)

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CCGR a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée.

Elle s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien. Le Conseil Communautaire vote chaque année le taux de la TEOM ainsi que les éventuelles exonérations. Cette taxe est établie au nom des propriétaires mais peut être répercutée par ces derniers sur les locataires. Son assiette est définie par l'administration fiscale et le comptable du trésor procède à sa perception.

Elle est reversée en totalité à la CCGR de manière à financer le service public d'enlèvement, de traitement des ordures ménagères et d'exploitation des déchetteries communautaires situées sur son territoire.

Le montant de la TEOM 2024 s'élève à 2 595 697,00 €.

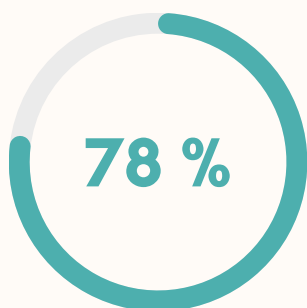
La redevance spéciale

La Redevance Spéciale est destinée aux entreprises du Territoire. Elle correspond au paiement, par les producteurs de déchets non domestiques, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets ménagers et assimilés effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par elle. Le Service rendu est apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte de la fréquence des collectes et du nombre de semaines d'activité.

Le montant de la redevance spéciale 2024 s'élève à 166 495,75 € TTC.

Structure privée ou publique : Volume bac à ordures ménagères	Tarif 2023 € TTC	Tarif 2024 € TTC
80L à 140L	244.00	244.00
160L à 360L	351.15	351.20
380L à 660L	732.19	732.20
680L à 1000L	1220.32	1220.30
1020L à 2000L	1575.00	1575.00
2020 à 3000L	2100.00	2100.00
3020L et plus	2835.00	2835.00
Maison de retraite de Semblançay	4409.99	4410.00

BILAN DES RECETTES



2 595 697€

La TEOM

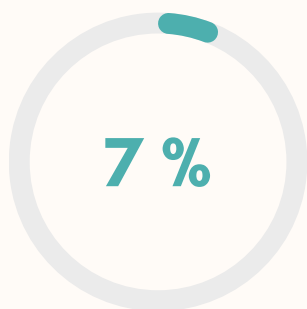
Ce montant correspond à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024.



166 495,75€

La redevance spéciale

Ce montant correspond à la redevance spéciale perçue sur l'année 2024.



246 981,83€

Les soutiens

Ce montant correspond aux soutiens que nous recevons via divers organisme suite au déploiement des filières de tri en déchetterie.



331 008,76€

Les recettes provenant de la vente des matériaux

Certains matériaux sont valorisé par la revente. Cela représente une partie importante des recettes de la Communauté de communes.

3 340 183,34€ : montant total des recettes



Les nouvelles exigences réglementaires, notamment issues de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) sont nombreuses et impactent le service Déchets à différents niveaux :

Baisse de la production de Déchets Ménagers et Assimilés de 15 % d'ici 2030 : Il s'agit d'un véritable enjeu pour les collectivités puisque la prévention doit porter sur l'ensemble des déchets pris en charge par le service public. Or, si l'on constate une baisse de la production d'OMr, les apports en déchèteries croissent. Les collectivités devront mettre en place des actions volontaires pour maîtriser ces tonnages.

Réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge :

- Le développement des filières REP (emballages, papiers graphiques, mobilier, D3E...), pour lesquelles les collectivités ont besoin d'information, d'échanges pour une mise en œuvre efficace ;
- L'harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens ;
- La communication et sensibilisation de l'Extension des Consignes de Tri à l'ensemble du territoire national ;
- La généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le modèle technique et économique classique de la gestion des Déchets est questionné et de nouvelles solutions devront émerger pour répondre aux objectifs posés par la LTECV et la loi AGEC ainsi qu'aux enjeux plus globaux de préservation des ressources via le développement de l'économie circulaire. En parallèle, les collectivités font face à un contexte économique contraint :

Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), sur l'incinération et surtout sur l'enfouissement : la TGAP passe de 18 €/t enfouie en 2020 à 65 €/t enfouie d'ici 2025.

Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Parmi les mesures rentrées en vigueur au 1er janvier 2023 :

- Depuis le 1er janvier 2023, les prospectus publicitaires et catalogues promotionnels sont censés être imprimés sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.
- Les restaurants sont tenus de servir les repas qu'ils proposent dans des assiettes, des gobelets et des récipients réemployables accompagnés de couverts également réemployables.
- Certains produits dont la vente reste autorisée doivent être accompagnés de toutes les instructions d'emploi pertinentes visant à éviter le rejet de microplastiques dans l'environnement, y compris lors de leur fin de vie.
- Harmonisation des règles de tri des emballages ménagers : tous les emballages, quel qu'en soit le matériau constitutif, doivent être jetés dans le sac ou bac jaune.
- Obligation de reprise sans frais d'un produit usagé faite à certains distributeurs. Cette reprise s'applique soit lors de l'achat d'un neuf similaire (reprise « un pour un »), soit sans achat (reprise « un pour zéro »). Depuis 2023, cette obligation concerne trois nouveaux types de produits couverts par une filière REP : les jouets ; les articles de sport et de loisirs ; les articles de bricolage et de jardin thermiques.
- Création de la REP Pneumatique et produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)
- Depuis le 1^{er} avril 2023 : fin de l'impression systématique (ou le début de l'impression à la demande du client) des tickets de caisse et de carte bancaire, ainsi que des bons d'achat et de réduction.



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) : Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région coordonne les actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets à l'échelle régionale.

Ce plan concerne toutes les catégories de déchets, hors nucléaire et explosifs. Il comprend notamment :

- Un état des lieux en matière de prévention et gestion des déchets,
- Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire,
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux,
- Les actions prévues pour atteindre ces objectifs.

